Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260724-DELIB1662-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation du conseil municipal : **le 17 juillet 2026**
Date d'Affichage de la délibération : Le 24 juillet 2026

2026-05-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

L'an deux mil vingt six, **le Vingt-trois juillet à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : TOULLEC Bruno, KERDILES Albert, LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, LE BEC Céline, MÉQUIGNON Marc, HÉMON Geneviève, SENGELÉ Aude, COZIEN Sébastien, LAYOUR Cindy, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, CHESSE Yannick.

ABSENTS : CAER Marie-Jeanne.

Procurations : Néant

Secrétaire de séance désigné : MEQUIGNON Marc

OBJET : Conditions de location des salles communales aux particuliers de LOPEREC

Après délibération, le Conseil municipal de Lopérec décide d'autoriser la location simultanée des deux salles communales à des particuliers sur une même journée.

Le principe de la location des salles reste inchangé suite à la délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 2014.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire
Jean-Yves CRENN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 24 juillet 2026